



CLIO. Histoire, femmes et sociétés

20 (2004)
Armées

Jacques Guilhaumou

Anne VERJUS, *Le cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, préface de Mona Ozouf, Paris, Belin, 255 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Jacques Guilhaumou, « Anne VERJUS, *Le cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, préface de Mona Ozouf, Paris, Belin, 255 p. », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 20 | 2004, mis en ligne le 06 juin 2005, consulté le 11 février 2012. URL : <http://clio.revues.org/1369>

Éditeur : Presses universitaires du Mirail

<http://clio.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://clio.revues.org/1369>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Jacques Guilhaumou

Anne VERJUS, *Le cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, préface de Mona Ozouf, Paris, Belin, 255 p.

Pagination de l'édition papier : p. 283-285

- 1 Dans la préface de cet ouvrage, Mona Ozouf associe les femmes et les hommes à la Révolution française au titre d'un espace d'interdépendance entre le politique et le civil, le public et le privé où la famille, et la femme en tant que membre de cette unité, touchent au plus près à « l'universalité ». Ce qui revient à entrer dans une explication socio-historique de la mise à l'écart des femmes et nous renvoie à une pensée politique de l'unité « universelle » d'intérêts entre l'homme et la femme au sein de la famille. Le modèle politique de la famille devient, un temps, le garant de l'unité des hommes et des femmes dans le tout social. La citoyenne n'est pas alors immédiatement marginalisée au titre de son exclusion politique (et non civile) de la nation, elle marque d'abord son appartenance concrète à la communauté réelle des citoyens en tant que membre de la famille. Ainsi se précise d'emblée l'originalité de la perspective ouverte par Anne Verjus en matière d'analyse conceptuelle du politique. Cet ouvrage montre en effet que les citoyennes, au-delà de leur exclusion en 1789 du nouvel espace de la représentation politique d'assemblée, contribuent de manière décisive à l'émergence de la famille comme catégorie implicite de la construction politique, et participent ainsi de l'organisation générale de la citoyenneté. A ce titre, l'individualisme triomphant avec l'avènement en 1789 de *l'individu-nation* prend un tour plus empirique, méritocratique et surtout familial qu'immédiatement sexué.
- 2 Certes, il persiste une différence considérable entre les sexes, ne serait-ce que par la domination masculine du père de famille, mais cette différence s'intègre dans un continuum de la naturalité de la société familiale à l'artificialité de la société politique. Ainsi la figure fondatrice de l'individuation renvoie au (à la) citoyen(ne) d'une famille sexuellement différenciée, socialement hiérarchisée, politiquement unie : le père de famille, représentatif de l'autorité politique, est le garant des intérêts de tous, femmes incluses, donc sa capacité censitaire à devenir électeur est évaluée, si nécessaire, à partir de l'ensemble des contributions des membres, hommes ou femmes, de sa famille. Pendant la Révolution française, les citoyennes luttent pour la reconnaissance de leurs droits politiques et jouent ainsi un rôle capital dans les événements révolutionnaires. Mais il nous semble que, dans la perspective de cet ouvrage, l'équivalence devenue de sens commun entre le lien national et le lien familial résiste aux événements, si l'on peut dire. La défaite politique des citoyennes, en l'an III, ne remettrait pas alors en cause fondamentalement le poids des femmes dans l'unité familiale hiérarchisée, différenciée entre hommes et femmes, autour du père de famille, par la distance instaurée avec toute conception abstraite, donc virilisée, de l'individu.
- 3 Concrètement, au-delà de la référence aux ouvrages, discours et articles de journaux de la période étudiée, le corpus analysé prend tout particulièrement en compte les lois électorales, et les débats qu'elles suscitent. Le débat permanent sur la manière dont le cens électoral doit être calculé s'avère ainsi particulièrement significatif d'une conception familialiste « commune » du suffrage qui prolonge la représentation politique « commune » de la famille au cours des premières décennies du XIXe siècle. Ce n'est donc qu'en 1848, avec l'institution du suffrage universel (nous y ajoutons masculin à la différence d'Anne Verjus), que s'instaure un individualisme particulier, aussi abstrait et indéfini soit-il, dans la mesure où il renvoie à l'incarnation du citoyen dans l'homme viril, individu sexué et travailleur, dominant dans la société. La conception familialiste du suffrage une fois révolue, la famille perd son caractère d'unité socio-naturelle « universelle » et dépositrice de l'autorité politique du citoyen ; elle se situe désormais dans une relation privée à la communauté politique, par la présence en son sein

de femmes de fait exclues du suffrage universel, mais repositionnées, en tant qu'individues et militantes, hors de la famille dans leur revendication du droit au suffrage. C'est dire autrement que l'avènement de « la communauté naturelle » des hommes en 1848, avec l'apparition du suffrage universel, rend caduc le suffrage familialiste, et marque ainsi l'abandon, dans le droit électoral, de l'individu « social », au profit d'un homme sans qualités, « l'individu abstrait de la démocratie », selon la formule introductive de Mona Ozouf. Politiquement affranchie de la famille, la femme peut alors développer ses propres revendications dans la perspective future de son inclusion politique. Par exemple les militantes socialistes, autour de *La Voix des femmes*, peuvent reprendre à leur compte l'affirmation, contre l'individu masculin abstrait, que « l'individu social, c'est l'homme et la femme ».

- 4 Le point de vue développé dans cet ouvrage novateur nous mène-t-il à considérer que le mouvement d'émancipation féminine ne peut véritablement énoncer une individualité sociale spécifique que dans un tel contexte universaliste et abstrait ? Faut-il ainsi comprendre la formule des militantes, « Laissez-nous vivre la vie sociale » dans le contexte des élections législatives de 1849 ? Anne Verjus négligerait-elle alors les acquis des travaux sur les luttes des femmes depuis 1789, leur présence dans des événements majeurs, en terme de « rapport masculin-féminin dans le mouvement révolutionnaire » (Dominique Godineau) ou de « gender dynamics at work » (Karen Offen) ? Ces critiques renvoient à une réalité événementielle incontournable mais elles n'entament pas, nous semble-t-il, le point de vue de cet ouvrage sur le « sens commun » de la politique en matière d'unité et de différence de sexe. En effet, Anne Verjus met en place un modèle idéal, la famille comme catégorie politique, en redonnant de la visibilité à des phénomènes de sens commun, tout particulièrement perceptibles à travers les lois électorales. Elle s'interroge ainsi sur un concept limite en histoire du politique, celui de famille où la femme est d'abord incluse à part entière, ce qui lui permet de clarifier, donc de conceptualiser, de manière sociohistorique, le fait de la différence de sexe, hors de tout surplomb. De cette démarche idéal-typique, nous retenons le précieux apport d'une approche à la fois historicisée et typifiée de la présence féminine dans sa relation au « tout social », donc située hors de tout *a priori* sur les actualisations historiques de la différence de sexe à l'horizon de la domination masculine.

Pour citer cet article

Référence électronique

Jacques Guilhaumou, « Anne VERJUS, *Le cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, préface de Mona Ozouf, Paris, Belin, 255 p. », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 20 | 2004, mis en ligne le 06 juin 2005, consulté le 11 février 2012. URL : <http://clio.revues.org/1369>

Référence papier

Jacques Guilhaumou, « Anne VERJUS, *Le cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, préface de Mona Ozouf, Paris, Belin, 255 p. », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 20 | 2004, 283-285.

Droits d'auteur

Tous droits réservés
